

Les contrats pour les personnes en situation de handicap

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Sous forme de **CDD de 6 à 24 mois ou de CDI**, le titulaire de ce contrat est un salarié à part entière. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail et **les coûts de formation sont pris en charge par l'OPCO de l'entreprise**.

Ce contrat dispose d'une **période d'essai de 45 jours** effectifs en entreprise.

La rémunération des apprentis varie en fonction de l'âge, de l'année d'exécution du contrat et en cas de succession de contrats d'apprentissage.

LES AIDES & EXONÉRATIONS

- **Exonération des charges salariales** jusqu'à 50% du SMIC (*hormis prévoyance et mutuelle*)
- Absence de prise en compte dans les **effectifs de l'entreprise**
- Pas de prime de précarité



MESURES GOUVERNEMENTALES

Aide à l'embauche de 6 000€ pour tout contrat d'apprentissage signé selon conditions d'âge, de niveau et d'effectif.





Pour en savoir plus sur la rémunération, les aides et exonérations.



ÂGE	% DU SMIC	
- 18 ans	1ère année	27
	1ère année	43
De 18 à 20 ans	2ème année	51
	3ème année	67
De 21 à 25 ans	1ère année	53
	2ème année	61
	3ème année	78
De 26 à 29 ans	100	

Nos formations et rythmes d'alternance

 En formation

 En entreprise

DIPLOMES D'ÉTAT DE NIVEAU 3 (CAP) EN 1 OU 2 ANS	L		M		M		J		V		S	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Esthétique Cosmétique Parfumerie (en 1 an)												
Esthétique Cosmétique Parfumerie (en 2 ans)												

DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU 5 (BTS) EN 2 ANS BAC+2	L		M		M		J		V		S	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie												



Vidal Esthétique

3 Ter Bd Lascrosses, 31000 Toulouse
contact@vidal-esthetique.fr



05 34 31 67 65



vidal-esthetique.fr

ÉCOLE ADHÉRENTE DU RÉSEAU

